

# LE PETIT CAMBONNAIS

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAMBON

JANVIER 2026 - N°72

2  
0  
2  
6



B  
o  
n  
n  
e  
A  
n  
n  
é  
e

## Votre mairie

### Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 -  
12h00 et 13h30 - 17h

Mercredi : 8h30 - 12h00

Tél : 05 63 53 00 00

Email : Le secrétariat :

secretariat@mairiedecambon.fr

Vos élus : elus@mairiedecambon.fr

Site internet : <https://cambondalbi.com/fr/>

Page Facebook :

[www.facebook.com/pg/](https://www.facebook.com/pg/mairiedecambondalbi)

mairiedecambondalbi

## DANS CE NUMÉRO :

Édito	p 2-3
Conseil municipal	p 4-5-6
Démarches administratives	p 6
L'agglo et nous / Grand Albigeois	p 7
Portrait / Santé	p 8
Habitat / Art	p 9
Environnement / Tribune libre	p 10
Le Coin des associations	p 11
La Vie à Cambon	p 12

# ÉDITO

Une nouvelle année commence, et c'est avec beaucoup de plaisir que je vous adresse, au nom du conseil municipal, mes meilleurs vœux. Que cette année soit pour chacun d'entre vous synonyme de bonheur, de santé et d'espérance.

Notre commune est riche de ses habitants, de ses initiatives et de son esprit de convivialité. C'est ensemble que nous continuerons à faire avancer les projets qui nous tiennent à cœur et à préserver la qualité de vie à laquelle nous sommes attachés.

Au cours de l'été, un habitant de la commune nous a apporté une carte postale du bourg de Cambon en 1939. Elle m'a beaucoup intéressé et j'ai eu envie de la partager avec vous.

Vous découvrirez également dans ce numéro, le portrait de Mathieu Alibert, nouvel agent de la commune au sein de l'équipe technique.

Enfin, je profite de ces quelques lignes pour vous inviter à la salle polyvalente le vendredi 16 janvier à partir de 19h pour un moment convivial à l'occasion de la cérémonie des vœux à la population.

Je vous souhaite une année pleine de petits bonheurs du quotidien et de moments chaleureux à partager dans notre village.

Très belle année 2026 à tous !



***Philippe Granier***

## Cambon d'hier et d'aujourd'hui

Deux photos, deux époques, et un même centre-bourg de Cambon ! En 1939, peu de circulation, des façades familières et un rythme de vie sans doute plus tranquille... En 2025, le décor a évolué, de nouveaux bâtiments sont apparus et les aménagements se sont modernisés, l'activité s'est intensifiée. Pourtant, Cambon a su garder son caractère et l'âme du bourg demeure. Ces images nous rappellent avec le sourire que le village grandit, se transforme, mais reste fidèle à ce qui fait son charme, hier comme aujourd'hui.

GAMBON D'ALBI (Tarn). - Vue générale



## Séance du 12 décembre 2025

**Présents :** Laurent ALBERICI, Didier ALBERT, Karine BIZOUARD, Patrick CALVET, Charlotte CHOLLET-GODARD, Christophe FABRIES, Nicolas GALLIET, Viviane GAYRAL, Aline HUC, Isabelle JOANY, Jean-Marc NESEN, Véronique PALAFFRE, Cindy PERLIN-COCQUART, Jean-Paul PRADEL, Jean-Paul RAYSSAC, Magali TERRAL.

**Excusés :** Frank BONTON, Sarah LAURENS.

### Décisions du maire

- Décision n° 21 : Vu la délibération du conseil municipal du 7 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 du budget général et autorisant Monsieur le maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section, il a été procédé à un virement d'un montant de 41 000 € vers le compte 65748 'subvention de fonctionnement crèches et garderie' depuis le compte 673 'titres annulés sur exercices antérieurs'.

- Décision n° 22 : signature d'un devis de la SARL Pages-Roux pour l'agrandissement de la porte d'entrée du local kiné pour un montant de 1 920,00 € TTC.

- Décision n° 23 : signature d'un devis de la société Sud Ouest Alu pour la fabrication d'une porte d'entrée pour le local kiné pour un montant de 2 544,00 € TTC.

- Décision n° 24 : signature d'un devis de l'entreprise Valat Christophe pour le remplacement des menuiseries dans le vestiaire du foot pour un montant de 933,60 € TTC.

### Délibération CLECT 2026

Attribution de compensation de fonctionnement				
CLECT 2024	CLECT 2025			
Prévisionnel 2025	Définitif 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	Prévisionnel à partir de 2028
-183 816,02	-180 625,30	-180 625,30	-180 625,30	-180 816,02

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la communauté d'agglomération ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La CLECT s'est réunie le 13 novembre 2025. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport 2025 de la CLECT, approuve la clause de revoyure du service commun administration du droit des sols 2022-2025.

Il approuve également la clause de revoyure 2023-2025 pour le partage de la taxe d'aménagement. Cette dernière clause modifie l'attribution de compensation de fonctionnement de la commune de Cambon entre 2025 et 2027 inclus; comme le montre le tableau ci-dessus.

La CLECT 2025 fixe le montant d'attribution de compensation définitive 2025 de la commune de Cambon en investissement à un total de 20 416 € pour 2025 et 2026.

### Avances de subventions

Le vote du budget n'intervenant que fin mars ou mi-avril, il est indispensable de prévoir de verser des avances sur les subventions qui seront votées dans le cadre du budget primitif 2026. En effet, il convient de prendre ces dispositions pour permettre à certains partenaires associations de poursuivre leurs activités, d'honorer leurs échéances début 2026.

#### Subvention crèche « Pirouette et Galipette »

La convention avec l'association Familles rurales de Cambon qui gère la crèche « Pirouette Galipette » de Cambon prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 82 000 €. La convention prévoit un versement en quatre fois.

En conséquence, il est nécessaire de prévoir une avance d'un montant maximum de 61 500 €.

Subvention de fonctionnement (chapitre 6) à verser avant le vote du budget 2026 sur le chapitre 65.

#### Subvention Village des Enfants

La convention avec l'association « Village des Enfants » prévoit une subvention de fonctionnement d'un montant de 72 000€ versée en plusieurs acomptes. Il est apparu qu'un versement mensuel de 6 000 € était le plus adapté. En conséquence, il est nécessaire de prévoir une avance de 24 000 € (4 mois à 6 000€). Subvention de fonctionnement (chapitre 6) à verser avant le vote du budget 2026 sur le chapitre 65.

Le conseil municipal autorise le versement des avances sur subventions telles qu'elles figurent ci-dessus, le montant des subventions attribuées étant repris dans l'annexe budgétaire relatif aux concours versés aux associations.

## > CONSEIL MUNICIPAL

### Autorisation du Maire

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 prévoit que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Sur autorisation de l'organe délibérant, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit également d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le vote du budget primitif 2026 devrait intervenir en avril. Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le maire dès le 1er janvier 2025 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrit au budget 2025 du budget communal hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt » est de 1 416 899,84 €.

Libellé	Crédits ouverts en 2025	Autorisation de crédits 2026
Dotation, fonds divers et réserve	4 350 €	1087,50 €
Immobilisations corporelle	692 549,84 €	173 137,46 €
CLAE	70 000 €	17 500,00 €
Requalification ancien centre de loisirs	400 000 €	100 000,00 €
Toiture salle omnisports	250 000 €	62 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1416 899,84€</b>	<b>354 224,96€</b>

### Tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant les départs à la retraite de Claudie BARRAU et de Françoise TROUBAN

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau des emplois en créant deux emplois d'adjoint technique à temps non complet (27/35°) et en supprimant deux emplois d'adjoint technique principal de 2° classe à temps non complet (27/35°).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Cambon.

### Contrat d'assistance

ACTIV ADM 81 (Filiale de l'Association des Maires et des Élus Locaux du Tarn (ADM81)) est en mesure d'assurer, depuis le 26 septembre 2025, l'assistance, la mise en service et la formation des progiciels de la gamme BL Enfance, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le contrat de prestation d'assistance progiciels avec ACTIV ADM 81 pour une durée de 4 ans, avec un montant forfaitaire annuel équivalent à 15% du montant de la facture Berger Levrault soumis à revalorisation annuelle. Il autorise également le Maire à signer les bons de commande nécessaires dans le cadre des prestations supplémentaires, conformément aux dispositions du contrat et à la grille tarifaire.

### Convention avec la Croix-Rouge



Dans le cadre du « Plan Communal de Sauvegarde », la Croix-Rouge du Tarn a signé avec la commune, fin 2019 puis fin 2022, une convention, dans laquelle la Croix-Rouge s'engage à mettre à la disposition de la commune les matériels et véhicules de son centre de Secours départemental, moyennant une contribution de 500 € par an.

Seuls les matériels stockés et renouvelés sont concernés par cette contribution, les volontaires de la Croix-Rouge ne percevant aucune rémunération.

La Croix-Rouge propose de mettre en œuvre tout ou partie des actions suivantes :

- Participer à la cellule de crise de l'opérateur
- Mettre en place une cellule d'accueil d'impliquer et de participer aux missions de soutien psychologique
- Installer des centres d'hébergement d'urgence - Prendre en charge l'accueil des familles des personnes décédées dans un lieu de recueillement et d'hommage collectif
- Opérations « coup de main – coup de cœur » (nettoyage de maisons)
- Encadrement des bénévoles spontanés
- Actions spécifiques : canicule, grand froid, aide à l'évacuation des maisons.

Le conseil municipal accepte cette proposition et charge Monsieur le maire de signer la nouvelle convention avec la Croix-Rouge pour une durée de trois ans.

## > CONSEIL MUNICIPAL

### *Création d'un espace associatif*

La commune manque de locaux pour permettre à une vie associative déjà riche de pouvoir se développer. La commune de Cambon souhaite réhabiliter l'ancien centre de loisirs et le requalifier en espaces associatifs. Le projet permet de mettre à disposition des associations une salle multi-activités et le transfert du dojo dans des locaux plus adaptés.

Un audit énergétique a été réalisé. Il met en évidence un bâtiment faiblement isolé et un chauffage peu performant. Afin de répondre aux exigences réglementaires thermiques pour les bâtiments publics existants, l'isolation devra être entièrement revue et une PAC air/air devra être intégrée pour assurer un chauffage performant.

Le tableau suivant présente le plan de financement prévisionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès de l'État et du département du Tarn. Les crédits nécessaires seront prévus au budget de la commune de Cambon. Dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence.

DÉPENSES HT		RECETTES		
Travaux	174 173 €	Subvention État	35 %	77 906 €
Honoraires (Maîtrise d'ouvrage, SPS, CT, .)	28 417 €	Subvention du Département du Tarn	25 %	55 647 €
Aménagements	20 000 €	Commune de Cambon		89 037 €
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>		<b>222 590 €</b>

## > DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

### Inscription sur les listes électorales

Les prochaines élections sont les **élections municipales**. Elles auront lieu les **15 et 22 mars 2026**. Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales de votre commune. Vérifier votre situation électorale à tout moment sur le site : <https://www.service-public.gouv.fr/> L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée :

www

 **En ligne** jusqu'au sixième mercredi précédent le scrutin soit le 4 février 2026  
<https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-minscris-sur-listes-electorales>



**En mairie** jusqu'au 6 février 2026.

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives :

- **Avoir le droit de vote**, ce qui implique de posséder la **nationalité française** ; **être majeur** (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ; jouir de ses droits civils et politiques.
- **Avoir une attaché avec la commune** au titre de son domicile principal ; sa qualité de contribuable ou sa qualité de gérant de société.

#### **Vous habitez sur la commune et vous êtes inscrit sur les listes d'une autre commune**

Si vous êtes récemment installés sur la commune, il vous appartient de solliciter votre inscription auprès de votre nouvelle commune, car l'inscription n'est pas automatique.



Les commissions de contrôle des listes électorales peuvent radier les électeurs qui ne pourraient être contactés à l'adresse figurant sur la liste électorale. Vous risquez donc de n'être inscrit dans aucune commune.

#### **You avez fait votre recensement citoyen à 16 ans**

Si vous êtes français et que vous avez fait votre **recensement citoyen** à 16 ans, vous êtes inscrit automatiquement sur la liste électorale à 18 ans. L'inscription sur la liste électorale s'accompagne de la délivrance d'une carte électorale qui vous sera envoyée par courrier.



### Voirie

#### Pont de la Borie

Dans le cadre du Programme Ponts, destiné à accompagner les collectivités dans l'entretien de leurs ouvrages d'art, la commune de Cambon a candidaté avec succès. Ce dispositif permet de bénéficier d'une subvention couvrant 60 % du montant des travaux, le reste à charge étant pris en compte par notre enveloppe voirie de la C2A.

Grâce à ce soutien, le pont de la Borie a pu être entièrement réhabilité. Les travaux se sont déroulés durant les vacances de la Toussaint, comme annoncé. Cette organisation a permis de limiter au maximum la gêne pour les usagers.



pont de la Borie

#### Route des zones artisanales

Les routes principales des deux zones artisanales de Cambon ont récemment fait l'objet d'une requalification. Il s'agit de la rue du Pigeonnier dans la zone artisanale des Combettes et de la rue Marcel Dassault dans la zone de La Mouline. Très sollicitées par la circulation de poids lourds, ces voies étaient fortement dégradées. Les travaux ont permis de redimensionner et renforcer les chaussées, afin de répondre aux contraintes liées aux engins lourds. La réfection demandée par la commune, a été réalisée et financée par la Communauté d'agglomération.



rue Marcel Dassault



rue du Pigeonnier

## > GRAND ALBIGEOIS

### SCoT du Grand Albigeois

**Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est le grand projet stratégique qui fixe les orientations d'aménagement et de développement du territoire à 20 ans: urbanisme, mobilité, habitat, économie ...**

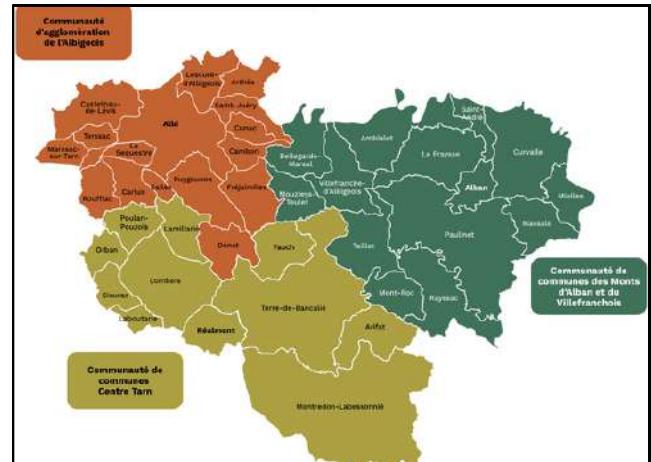
La révision est menée en concertation avec tous les habitants et acteurs du territoire qui sont invités à y participer. Cette révision permettra d'adapter le projet aux grands défis contemporains :

- Transition écologique et énergétique;
- Évolution démographique et besoins en logement ;
- Mobilités durables et accessibilité des services ;
- Préservation des paysages, ressources et terres agricoles

Vos idées, vos attentes et votre connaissance du terrain sont essentielles pour construire un territoire + durable ; + équilibré ; + attractif.

Vous pouvez participer en ligne : rendez-vous sur <https://scot.grand-albigeois.fr/le-scot/les-actualites-du-scot>onglet « Je participe » du site pour donner votre avis et contribuer à la réflexion collective. Un cahier de concertation est également disponible dans vos mairies.

#### Territoire du Grand Albigeois



## > PORTRAIT

### Rencontre avec Mathieu Alibert, nouvel agent municipal de la commune

Bonjour Mathieu, vous avez intégré l'équipe technique des agents municipaux de Cambon depuis le mois de juillet 2025. Pouvez-vous nous présenter en quelques mots et nous parler de votre parcours professionnel ?

Bonjour, je m'appelle Mathieu, j'ai 34 ans, je suis papa de deux enfants et j'habite dans la commune depuis 2017 avec ma conjointe. J'ai travaillé pendant plusieurs années dans le commerce puis j'ai créé mon entreprise d'entretien et de création parcs et jardins qui m'a permis d'acquérir de l'expérience dans ce domaine.

Qu'est-ce qui vous a donné envie de rejoindre la mairie et d'occuper le poste d'agent technique ?

Rejoindre une mairie, c'est avant tout travailler au service des habitants et contribuer au bon fonctionnement de la commune. J'avais envie d'un métier utile, concret, avec un contact direct avec le terrain et les habitants, et de m'investir durablement dans une collectivité locale.

Quelles sont vos principales missions au quotidien au service des habitants ?

Mes missions principales consistent à assurer l'entretien des espaces verts, notamment les terrains de jeux, des espaces publics, des bâtiments communaux et du matériel de la mairie. Mais aussi veiller à la propreté et à la sécurité des lieux, et participer aux petits travaux nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, afin d'offrir un cadre de vie agréable aux habitants du village.



Y a-t-il un aspect de votre métier que vous appréciez particulièrement ou que vous avez hâte de développer ici ?

J'apprécie particulièrement le côté polyvalent du métier et le fait que chaque journée soit différente. J'ai aussi hâte de mieux connaître la commune, ses équipements et ses besoins, afin d'être toujours plus efficace et utile au quotidien.

Avez-vous un message ou une petite anecdote à partager avec les habitants de la commune ?

J'ai été très bien accueilli, aussi bien par l'équipe municipale que par les habitants. Les échanges ont été simples et bienveillants, ce qui m'a permis de me sentir rapidement à l'aise. Je tiens à remercier les habitants pour leur accueil et leur gentillesse. Je remercie également monsieur le maire pour sa confiance. Je suis heureux de pouvoir travailler au service de mon village et je ferai de mon mieux pour contribuer, à mon niveau, à son bon fonctionnement et à son cadre de vie.

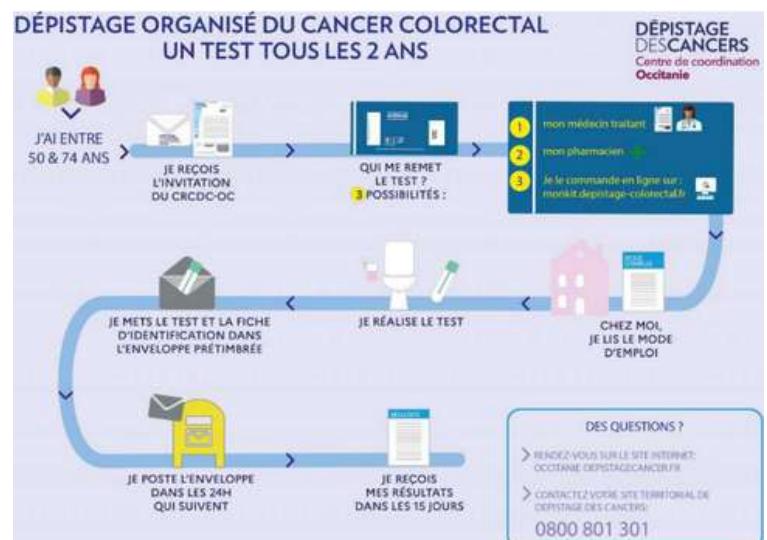
## > SANTÉ

### Dépistage du cancer colorectal

La CPAM du Tarn se mobilise contre le cancer.

Les hommes et femmes âgés entre 50 et 74 ans, sans symptômes ni facteurs de risque, sont invités à se faire dépister gratuitement tous les 2 ans pour garantir leur bonne santé ou détecter des anomalies à un stade précoce. Plus tôt il est détecté, moins les traitements sont invasifs et plus la qualité de vie est préservée.

L'Assurance Maladie invite par courrier les personnes concernées à réaliser un test de dépistage, visant à détecter la présence de sang invisible dans les selles. À la réception de l'invitation, il est possible de retirer gratuitement son kit de dépistage chez un médecin, un pharmacien ou bien sur le site [monkit.depistage-colorectal.fr](http://monkit.depistage-colorectal.fr).



## C.A.U.E du Tarn

**Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement vous apporte des conseils gratuits pour vous aider dans votre projet de construction, réhabilitation, extension ou aménagement.**

### Un regard en amont du projet

Vous avez un projet et souhaitez avoir un regard extérieur, professionnel, gratuit et indépendant. Contactez les architectes conseillers et paysagistes du CAUE, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn, organisme investi d'une mission d'intérêt public.

### Un échange d'une heure, à proximité de chez vous

Pour vous aider à vous projeter, à réfléchir à votre projet avant de prendre une décision, à confronter vos idées avec notre approche, prenez RDV pour une heure d'échange avec un conseiller.

Exemples de thèmes abordés : implantation, orientation, adaptation au terrain, volumes, couleurs, harmonisation des façades, aménagement intérieur, aménagement du jardin, ...

Préparez votre rendez-vous en apportant des plans, des photos, des croquis ... et tout autre élément nécessaire à la compréhension du projet (cadastre, règlement du PLU...).

Profitez aussi de notre site Internet, riche en fiches-pratiques et exemples de réalisations : [www.caue81.fr](http://www.caue81.fr)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux [Facebook](#) et [Instagram](#)

### Permanences sur RDV

Prendre rendez-vous avec un conseiller en architecture ou en paysage : 05 63 60 16 70

*L'intervention de nos conseillers exclut toute mission de maîtrise d'œuvre, ils ne peuvent à ce titre réaliser vos plans ou effectuer une expertise technique.*

### Respirez-vous du radon dans votre logement ?

Le CAUE du Tarn est associé à l'Agence Régionale de Santé - ARS Occitanie, en tant qu'organisme relais sur le territoire pour une campagne de mesures de RADON dans les habitations des communes concernées sur le département du Tarn.

Le radon pénètre dans les espaces clos, où il peut se concentrer à des niveaux élevés et exposer, à long terme, les occupants à un risque de cancer du poumon. Ce risque augmente significativement pour les fumeurs. En France, le radon est la 2e cause de mortalité par cancer du poumon après le tabagisme.

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a établi une carte du « potentiel radon » de chaque commune.

Dans le Tarn, 106 communes sont classées en zone 3 : « zone à potentiel radon significatif »

Cambon fait partie des communes classées en zone 3, vous pouvez mesurer la concentration de radon dans votre habitation à l'aide d'un dosimètre placé pendant 2 mois, durant la période de chauffe, dans les pièces de vie au niveau le plus bas du bâtiment (salon, chambre). Ne sont concernées que les habitations chauffées en permanence (pas de résidence secondaire, pas de bâtiment communal, mairie, école, salle des fêtes).

Pour plus de renseignements, vérifier votre éligibilité et obtenir votre dosimètre, **contactez le CAUE du Tarn par téléphone :**  
**05 63 60 16 70**



## > ART

### Exposition



Les week-ends des 28, 29 et 30 novembre, puis des 5, 6 et 7 décembre, la salle des mariages de Cambon a accueilli l'exposition de Laurent Alberici, artiste et habitant du village.

Installée dans une ambiance chaleureuse, l'exposition présentait des sculptures sur terre, mêlant créativité, finesse et authenticité. Très vite, les visiteurs sont venus nombreux, par curiosité ou par fidélité au travail de l'artiste. Tous ont salué la qualité des œuvres et l'originalité des pièces exposées. Beaucoup ont profité de l'occasion pour trouver de belles idées de cadeaux de Noël. D'autres se sont laissés séduire par des objets de décoration uniques, façonnés à la main. Les échanges avec l'artiste ont également été très appréciés. Cette exposition a rencontré un franc succès et a contribué à animer la vie culturelle de la commune. La municipalité remercie Laurent Alberici ainsi que l'ensemble des visiteurs pour ces beaux moments de partage artistique.



## > ENVIRONNEMENT

### Piéger le frelon asiatique

Le cycle de vie du Vespa velutina (frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes) est annuel. Seules les jeunes femelles fondatrices survivent à l'hiver, les mâles et les ouvrières meurent. Elles hivernent dans des endroits abrités et émergent en fin d'hiver pour fonder de nouvelles colonies : c'est le moment de les piéger !



La période de **mi-mars à fin mai**, appelée "piégeage de printemps", est la **période la plus importante**, pour **piéger les fondatrices**. Une fondatrice peut être à l'origine d'un nid de plus de 3000 individus en automne ! La température diurne doit être autour des 15 à 18°C pendant quelques jours pour vraiment commencer à piéger efficacement. Durant cette période, vous pouvez installer des pièges sélectifs dits 'pièges nasses'. Ces pièges sont en vente dans le commerce ou vous pouvez les fabriquer vous-même en suivant les instructions sur un site, comme : <https://apiculture69.fr/pieger-le-frelon-asiatique/> ou [https://www.ccpl47.fr/wp-content/uploads/2025/02/flyer-de-frelon\\_VDF\\_02.pdf](https://www.ccpl47.fr/wp-content/uploads/2025/02/flyer-de-frelon_VDF_02.pdf)

#### Appât

Bière et vin blanc (en quantités égales)  
+ sirop (fruits rouges) ou miel.

**1 fondatrice piégée**  
=  
**1 nid en moins**

## > TRIBUNE LIBRE

### Le mot de la liste Ensemble pour Cambon

À l'heure où s'achève l'année, le contexte politique international demeure marqué par de fortes tensions. Les conflits persistants, les instabilités géopolitiques et les dérèglements climatiques continuent d'influencer profondément les équilibres mondiaux. Dans de nombreuses régions, les populations subissent encore les conséquences économiques et humaines de ces crises.

Au niveau national, la France traverse également une période de questionnements. Les débats politiques, les réformes en cours et les préoccupations liées au pouvoir d'achat, à la transition écologique et à la cohésion sociale occupent une place centrale dans l'actualité. Dans ce contexte parfois tendu, les collectivités locales jouent plus que jamais un rôle essentiel de proximité, d'écoute et de solidarité.

À l'échelle de notre territoire, l'actualité albigeoise reflète ces enjeux nationaux tout en mettant en lumière le dynamisme local. Les projets d'aménagement urbain, les actions en faveur du cadre de vie, de la mobilité et de la transition énergétique témoignent de la volonté de préparer l'avenir tout en préservant l'identité du territoire. Les initiatives culturelles, associatives et économiques contribuent également à renforcer le lien social et l'attractivité de l'agglomération.

À Cambon, village à taille humaine, nous restons attentifs à ces évolutions. Notre force réside dans la proximité, l'engagement des habitants et la vitalité de la vie locale. Dans un monde en mutation, cette dimension humaine demeure un repère précieux et un atout pour construire ensemble un avenir plus serein et solidaire.

Avec l'année 2026 qui commence, permettez-nous de vous adresser tous nos MEILLEURS VŒUX de SANTÉ et de RÉUSSITE pour vos projets personnels et professionnels. Bonne et heureuse année à tous !

Toujours présents, vous pouvez nous joindre sur notre BAL : [epcambon@laposte.net](mailto:epcambon@laposte.net)

Jean-Marc Nesen, Viviane Gayral.

## > LE COIN DES ASSOCIATIONS



### NOËL au Tennis de Club de Cambon

Mercredi 10 décembre parents et enfants de l'école de tennis du TCC étaient conviés par les membres du bureau et leurs professeurs à participé à un goûter de Noël. C'est donc sous le signe de la convivialité et de l'échange autour de réjouissances concoctés par nos bénévoles JB et Thierry que s'est déroulée cette sympathique fin d'après-midi. De plus Une surprise attendait les enfants en effet chacun est reparti avec un T Shirt floqué à l'effigie de notre équipementier TECNIFIBRE. Nous en profitons pour remercier tous les partenaires qui nous accompagnent tout au long de la saison dans la réalisation des différents projets qui animent le club.



Nous vous informons que notre club s'est porté candidat à l'**organisation d'une manche du circuit K25 de pickle ball pour le compte de la ligue d'Occitanie, cette compétition se déroulera le 24 janvier dans la salle omnisport de Cambon.** Cette toute nouvelle discipline en plein développement compte de plus en plus d'amateurs, c'est donc une excellente occasion de venir voir les meilleurs joueurs régionaux à Cambon. Les parties débuteront à 9h et se disputeront tout au long de la journée, joueurs et spectateurs auront la possibilité de se restaurer sur place. Inscription via le QR Code.



Autre actualité du moment : l'organisation de notre prochaine soirée Karatruffade programmée cette année le 21 février. Cette manifestation « made TCC » rencontre depuis plus de 10 ans maintenant un succès fou c'est pourquoi nous vous recommandons d'ores et déjà de cocher sur vos agendas cette date et d'appeler Olivier au 06.63.67.65.79 qui se chargera d'enregistrer votre réservation. Date limite d'inscription le 7 février.

Le TCC vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et vous donne rendez-vous en 2026 pour partager de nouvelles émotions.

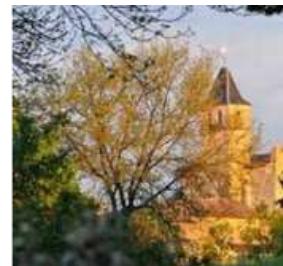
## APE

L'APE organise une **bourse aux jouets**, articles de puériculture et vide dressing le **dimanche 15/02/26 à la salle polyvalente de Cambon**. Les demandes d'inscriptions se font uniquement par mail de l'APE ([apecambon81@gmail.com](mailto:apecambon81@gmail.com)). Le nombre d'exposants est limité. Comme les années précédentes, un stand APE sera mis à disposition des parents ne souhaitant pas exposer mais désirant effectuer un don. Les bénéfices seront intégralement reversés à l'APE.

## Cambon Loisirs et Découvertes

Le repas de Noël organisé en décembre dernier a rencontré un franc succès avec 96 participants sur les 106 adhérents que compte notre Club pour 2026.

Programme à venir :



**Jeudi 8 Janvier à 16 H**  
**Galette des Rois offerte par le club.** Tous les adhérents sont invités.

**Dimanche 25 Janvier à 14 H**  
**Grand LOTO de Cambon** : Salle Polyvalente. Nombreux Bons d'Achats. Tombola.

**Jeudi 26 Février à 14 H**  
**Salle Polyvalente de Cambon**  
Conférence : « Ces Tarnais qui ont fait l'Histoire ! » par Max ASSIE. La conférence sera suivie d'une dédicace de son livre. Tous les adhérents sont invités. Puis Goûter à 16 H offert par le club.

**Jeudi 23 Avril à 11 H**  
**Date limite d'inscription 21 mars**  
**Assemblée Générale du Club de CAMBON et REPAS de Printemps :**  
Prix du repas 35 € - 10 € pris en charge par le club = 25 € le repas / adhérent

**Jeudi 7 Mai**  
**RDV parking École Cambon,**  
**Départ 9 H en Co-voiturage**  
**Date limite d'inscription 23 avril**  
**Toulouse, dans les Coulisses de la Dépêche du Midi** : visite de la plus grande salle de rédaction d'Occitanie, son imprimerie, archives, studio TV...  
**Entrée 8.50 €/pers.**  
Après la visite repas en commun en fonction de la météo ?

**Vendredi 22 Mai**  
**Salle Polyvalente de Cambon à 20 H 30 Billetterie ouverte à 19 H 45**  
**Soirée Théâtre avec le Groupe Théâtre de l'Association 'OLA' de Graulhet**  
Pièce de Claude HUSSON : « La Reine du Palais ». Une explosion de quiproquos et de rires ! **Prix du billet 5 €**

La cotisation 2025/2026 a été fixée par l'Assemblée Générale de Mars 2025 à 20 €.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre au sein de l'association et proposer vos idées d'activités.

Nous restons à votre disposition pour toutes vos demandes d'information.

Le conseil d'administration du club souhaite une belle année 2026 à tous les Cambonnais.

Le bureau :

Jean-Marc NESEN 07.69.87.36.76 [jeanmarc.nesen@free.fr](mailto:jeanmarc.nesen@free.fr)

Ghislaine FAVARON 06.31.57.12.44

Viviane GAYRAL 06.25.16.09.75

## > LA VIE À CAMBON

### Commémoration du 11 novembre



La cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918 s'est tenue au monument aux morts le lundi 10 novembre 2025 en présence de D. Donnez et M.-C. Malroux, conseillers départementaux, de M. Saissac, président départemental de la FNACA, de P. Granier, maire de Cambon, des élus du conseil municipal, des enfants du centre de loisirs et de nombreux Cambonnais. Un message du maire a rappelé que, chaque année, les générations se rassemblent autour des monuments pour faire vivre la mémoire collective et les valeurs de la République, fondées sur la liberté, la sécurité et la dignité de chacun.

### Nouveau commerçant



Le camion-magasin de la maison Gamel & Fils sera présent à la sortie de l'école tous les jeudis à partir de 16h. Il propose à la vente des produits de boucherie de viande aveyronnaise de qualité. Il commencera dès le jeudi 15 janvier 2026.

Pour découvrir leurs produits vous pouvez consulter le site : <https://gameletfils.fr/>

### Action du CCAS

Fidèle à la tradition, le CCAS de Cambon est allé à la rencontre des aînés de la commune afin de leur adresser ses vœux pour la nouvelle année. À cette occasion, un présent gourmand, confectionné par un chocolatier local, leur a été remis. Par cette attention, la municipalité réaffirme son engagement à maintenir un lien de proximité et à apporter un moment de convivialité et de douceur aux seniors de la commune.



### À VOS AGENDAS !

#### Vœux du maire

Le 16 janvier 2026 tous les Cambonnais sont conviés à partir de 19h00 à un apéritif à la salle des fêtes de Cambon au cours duquel Monsieur le Maire vous présentera ses vœux. Nous vous attendons nombreux !

#### Élections municipales

Les élections municipales 2026 auront lieu les 15 et 22 mars prochains. L'élection est un moment essentiel de la vie démocratique et elle concerne chaque citoyen. Les habitants de la commune sont invités à s'impliquer en tenant le bureau de vote ou en participant au dépouillement. Rapprochez-vous de la mairie si vous êtes intéressé.

### Collecte 2026

Le calendrier papier n'est plus distribué. Vous pouvez le retrouver sur le site de la C2A ou découper celui proposé ici.

CALENDRIER DES COLLECTES 2026 CAMBON																				
			Janvier			Février			Mars			Avril								
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	2	3	4	5	6	7	8
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	9	10	11	12	13	14	15
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	16	17	18	19	20	21	22
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	23	24	25	26	27	28	29
Mai												Juin			Juillet			Août		
4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
11	12	13	14	15	16	17	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
18	19	20	21	22	23	24	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
25	26	27	28	29	30	31	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
Septembre												Octobre			Novembre			Décembre		
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	5	6	7	8	9	10	11
14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	12	13	14	15	16	17	18
21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	19	20	21	22	23	24	25
28	29	30					26	27	28	29	30	31		26	27	28	29	30	31	

**JOURS FÉRIÉS :** pas de collecte, rattrapage le samedi suivant.

**CITÉO**

**Un doute, une question ? Un bac abimé ? Besoin d'un composteur ?**

Contactez le service Gestion des déchets : 05 63 76 06 07 ou [collecte.selective@grand-albigeois.fr](mailto:collecte.selective@grand-albigeois.fr)

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS**

### Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie - Tél. 05 63 53 00 00 ; Email : [secretariat@mairiedecambon.fr](mailto:secretariat@mairiedecambon.fr) ; Site internet : <https://cambondalbi.com/fr/>

Directeur de publication : Philippe Granier ; Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : janvier 2026 - Tirage : 950 exemplaires